AVIS du



CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR

PAGE 3

le projet de décision modificative n° 3 au budget de l'exercice 2022 du Conseil régional ;

PAGE 4

le projet de budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2023 ;

PAGE 44

le rapport du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Adoptés en Assemblée plénière du 14 décembre 2022











Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) est l'assemblée consultative instaurée par la loi du n° 2-11-71 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion et par la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 pour Mayotte. À La Réunion, cette assemblée est placée au côté du Conseil régional avec le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), avec lesquels elle constitue la Région. À Mayotte, le CCEE accompagné également d'un CESER a sa place au côté du Conseil départemental, pour constituer ensemble le Département.

Composé de membres issus d'organisations associatives principalement et socioprofessionnelles dans une moindre mesure, il représente la société civile organisée et est reconnu pour ses compétences, son sens de l'intérêt général et son expérience. Le CCEE, assemblée du premier mot, est non seulement un lieu d'écoute, d'échanges, mais aussi un laboratoire d'idées, une force de propositions prioritairement à destination de l'ensemble des élus du territoire pour qu'ils aient les éléments d'information et d'aide à la décision afin de pouvoir au mieux répondre aux besoins et attentes des citoyens.

Ce dialogue permet de donner du sens à une parole partagée et d'aboutir à une vision collective et commune de l'intérêt régional dépassant tout clivage politique. Ainsi, les avis du CCEE rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la gouvernance du Conseil régional ou d'une auto-saisine, visent à constituer de véritables outils d'aide à la décision publique.

AVIS DU CCEE SUR

la décision modificative n° 3 au budget de l'exercice 2022 du Conseil régional

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du projet de décision modificative n° 3 au budget de l'exercice 2022 du Conseil régional.

AVIS DU CCEE SUR

le budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2023

Groupe Ad hoc

"Affaires générales, financières et européennes" La présentation du budget régional est, de toute évidence, un temps politique clef dans la vie d'une Région.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2023, à hauteur de 1 008 926 000 € en mouvements réels, marque une nouvelle étape dans le déroulement de la mandature 2020-2026.

Trois grandes priorités, complétées par des missions transversales, sont affirmées par le Conseil régional :

- le développement humain et solidaire ;
- le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons ;
- le développement durable et la transition écologique.

Cependant, si un nouvel élan semble ainsi donné aux politiques régionales pour l'exercice 2023, il apparaît clairement qu'il est fortement contraint par la recherche d'une performance budgétaire caractérisée par les indicateurs suivants :

- Un niveau d'épargne conforté vu que le Conseil régional cible un taux d'épargne brute supérieur à 20 %;
- Un infléchissement de l'évolution de la dette du fait que la collectivité poursuit la démarche de diminution de son endettement, afin de disposer d'un ratio dynamique de désendettement établi à 9 ans ;
- Une baisse des dépenses de fonctionnement à hauteur de près de 30 %.

De plus, il est à souligner que ce projet de budget primitif demeure atypique, car il est au croisement de la fin du programme opérationnel européen 2014-2020 et au début de celui de 2021-2027.

Le CCEE note également que ce projet de budget conforte les axes de la mandature en crédit de paiement tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement. Il reflète, pour ainsi dire, déjà le compte administratif de l'exercice et s'inscrit ainsi en totale cohérence avec le projet de mandature et les orientations budgétaires débattues en octobre dernier.

Toutefois, c'est sur les recettes que le CCEE souhaite attirer l'attention du Conseil régional et, plus particulièrement, sur celle relevant de la taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSCC).

Le Conseil prend acte de toute l'attention que la collectivité accorde à cette taxe, à juste titre, à son sens, puisqu'il avait déjà relevé cette problématique dans ses avis antérieurs. De plus, il comprend la posture administrative de la collectivité, qui, dans un souci de toujours disposer d'une recette, se place dans un état de veille réflexive, afin d'envisager les solutions pour ne pas perdre de ressources.

Néanmoins, pour le CCEE, sur le plan politique, nous sommes aujourd'hui à l'heure des choix et il s'agit donc, soit de :

 Se conformer avec résignation à la directive européenne visant à arrêter la vente de véhicule à moteur thermique en 2035 et donc de profiter de la TSCC jusqu'à son extinction;

- Combattre cette directive en affirmant qu'elle n'est pas adaptée à la situation réunionnaise, car elle génère peu de bénéfice en termes d'impact écologique pour l'île. En effet, envisager le remplacement sine die de la flotte de véhicules thermiques réunionnaise par une flotte de véhicules électriques nécessitant une production électrique, qui est majoritairement thermique n'apporte pas de réponse satisfaisante en termes de transition énergétique et écologique. Se rajoutent non seulement des questions éthiques et écologiques quant à la production des véhicules électriques mais aussi des problématiques de gestion de ces automobiles, objets de consommation courante à obsolescence programmée et de leurs batteries, en tant que déchets;
- Considérer que les véhicules hybrides peuvent être une alternative vue qu'elles consomment toujours du carburant et donc alimentent peu ou prou les recettes issues sur la TSCC. Mais, même si c'est dans une moindre mesure, des impacts négatifs demeurent sur l'écologie;
- Ne pas se focaliser sur la problématique de la TSCC comme étant une recette à préserver voire à remplacer. Mais se dire que l'important réside dans l'abandon par les Réunion-nais.e.s de l'usage individuel d'un véhicule particulier ; d'autant qu'il soit thermique ou électrique, les conséquences et impacts sont importantes, notamment sur le climat.

Dès lors, si la collectivité régionale veut se placer dans l'innovation sociétale, elle pourrait œuvrer à la mise en place d'une vraie politique de déplacement sur l'île via le développement des transports collectifs attractifs et performants, offrant de réelles alternatives à l'usage de véhicules individuels.

Donc, pour conclure sur ce point, la collectivité régionale peut déployer, dans un cadre administratif à finalité essentiellement budgétaire, son énergie pour tenter de sauvegarder et de remplacer une recette ou alors insuffler une vraie politique publique régionale des transports en commun au service des Réunionnais.e.s et de La Réunion et ayant des incidences les plus faibles sur l'écologie et le climat. Le vrai positionnement du curseur en termes de réalité économique se situe sans doute dans un mix de ces deux solutions et le choix des pourcentages en dira beaucoup sur la volonté de la collectivité.

Ensuite, sur la question des dépenses, le CCEE appelle le Conseil régional à une vigilance extrême sur les soutiens apportés à la compagnie Air Austral. Le secteur de l'aérien étant très complexe à appréhender et surtout très fluctuant, il conviendrait de disposer dans les meilleurs délais d'un bilan des sommes injectées par la collectivité dans les finances de la compagnie Air Austral ainsi qu'une projection (hypothèse basse, médiane et haute) des montants à venir qui pourraient être mis au service de cette entreprise et de son développement, par le Conseil régional. Ces chiffres partagés avec les Réunionnais.e.s seraient un signal fort de la volonté de transparence souhaitée par la mandature actuelle, dans la mise en œuvre de ses politiques publiques régionales.

Enfin, le CCEE conclut son propos en faisant deux propositions au Conseil régional :

- La première consisterait à la mise en place d'un partenariat dont les termes restent à définir avec l'ensemble des banques locales tout en tenant compte de celle qui intervienne déjà dans ce domaine, visant à proposer aux client.e.s réunionnais.e.s un livret de développement durable et solidaire dont les fonds déposés seront affectés à des personnes morales locales (entreprises et associations) associée à l'économie sociale et solidaire et/ou œuvrant en matière de développement durable uniquement sur le territoire réunionnais;
- La seconde consiste, toujours en accord avec une banque locale, à la mise en place d'une SOFICA¹ destinée à financer des acteurs réunionnais du secteur de la création audiovisuelle et du cinéma (hors publicité) pour le développement et la réalisation de leurs projets.

^{1 |} Société de financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel

COMMISSION

Vivre ensemble

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel « Les droits culturels datent d'après-guerre, de 1948, 74 ans d'existence, inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme (DUDH, adoptée à l'ONU à la sortie d'une guerre marquée par la barbarie nazie »

Le Développement humain et solidaire POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE

Les droits culturels, une voie vers le progrès social et humain

À l'examen du rapport de présentation du projet de budget primitif 2023 de la collectivité, la commission «Vivre ensemble» relève qu'il est de nouveau question de révision des schémas ré-gionaux pour permettre la mise en œuvre de ce qu'elle définit comme deux axes majeurs de la culture :

- le renforcement des actions de soutien et de développement des secteurs culturels ;
- la valorisation et la transmission du patrimoine culturel matériel et immatériel.

Une augmentation des enveloppes budgétaires affectées au secteur de la culture est à souligner :

| | AE ² | AP ³ | CP ⁴ |
|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 15 573 890 € | | 15 270 585 € |
| Investissement | | 8 010 000 € | 12 235 000 € |

Pour mémoire, au titre du Budget primitif de 2022 :

| Fonctionnement AE | 12 552 890 € | |
|-----------------------------|--------------|--|
| Investissement AP | 4 296 100 € | |
| Subvention aux associations | 1 350 195 € | |
| Equipement associations | 1 250 000 € | |

Si la commission relève avec satisfaction l'abondement du budget de la culture, au regard de celui de 2022 (+3 021 000 € en fonctionnement et +3 714 000 € en investissement), elle déplore toujours l'insuffisance de la part réservée à la création, de manière générale.

L'examen détaillé de l'affectation de ces enveloppes met en exergue la faible prise en considération des droits culturels, socle de la cohésion sociale, dans l'élaboration de l'orientation de la politique culturelle régionale.

I – Faciliter l'égal accès de tous aux ressources culturelles, à l'éducation et à l'environnement culturel

Inscrits au projet de budget primitif 2023 :

• en fonctionnement : AE 960 000 € ;

• en investissement : AP 530 000 €.

Dans ce premier axe majeur, la commission note - en matière d'éducation artistique - subventions aux lycées -, l'affectation d'un montant de 100 000 € en 2023 , en fonctionnement, contre 80 000 € en 2022, soit une augmentation de 25 %. À première vue, cela pourrait sembler satisfaisant, sauf si on rapporte ce montant à la population lycéenne. Il est à craindre que cela ne permette pas l'égal accès de tous aux ressources culturelles, à l'éducation et à l'environnement culturel dans une mise en œuvre qualitative que l'on se doit d'offrir à chacun des lycéens. La commission s'interroge sur l'égale répartition de ce budget à l'ensemble des lycées. Force est de constater que l'éducation artistique culturelle dans le second degré ne connaît pas encore l'essor annoncé dans les dernières orientations budgétaires de la collectivité.

Par ailleurs, 860 000 € sont affectés au fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional (CRR). Le Conseil attire l'attention de la gouvernance régionale sur la nécessité d'encourager et d'accompagner financièrement sur tout le territoire la création de structures d'enseignement artistique, qu'elles soient d'initiative publique ou privée. Le Conseil reste persuadé que ce ne sera qu'à cette condition que l'inégalité culturelle s'atténuera. Si la qualité de l'enseignement des CRR est indiscutable, le faible nombre de centres (4) et de structures d'enseignement autres est loin en l'état, de répondre à la volonté de la collectivité d' offrir l'accès à l'éducation artistique à toute la population désireuse de s'y inscrire.

Par ailleurs, le montant consacré aux travaux s'élève à 1 765 000 €.

II – Renforcer les actions de développement des secteurs culturels – révision des schémas culturels régionaux

Inscrits au projet de budget primitif 2023 :

• en AE: 2 679 000 € - CP 2 300 000 €;

• en AP: 470 000 - CP 3 500 000 €.

La commission « Vivre ensemble » du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, relève que s'agissant des 3 schémas culturels régionaux ci-après, leur révision est toujours en cours :

- le Schéma régional des enseignements artistiques (adopté le 21 juin 2013) ;
- le Schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant (adopté le 1er juillet 2014) ;
- le Schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise (adopté le 18 novembre 2014).

La commission espère que le travail de révision de ces documents culturels de référence sera définitivement achevé en 2023, car il devient très urgent, après les turbulences sociales et la crise sanitaire qui ont traversé la société réunionnaise ces dernières années, de les adapter et ainsi de les repenser à l'aune des droits culturels.

Quant au Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (Sodavi⁵), il est toujours en cours de réalisation. Au vu de l'importance de ce schéma, qui a pour objectifs essentiels le développement et la valorisation des artistes du secteur et de leur création, le Conseil s'interroge sur les raisons des difficultés à le réaliser. Il est question de l'opérationnalité de ce Sodavi depuis plusieurs années déjà. Pour information, c'était une préconisation du CCEE dans son avis sur les orientations budgétaires de 2017, et inscrite par le Conseil régional dans ses Orientations budgétaires de 2018.

Par ailleurs, au vu de la répartition du budget consacré à cet axe, la commission attire l'attention de la collectivité sur son inégale affectation, pour exemple :

- Pôle régional littérature et Diversité : 150 000 € ;
- EPCC PRMA⁶: AE: 924 000 €.

Cela revient-il à dire que la littérature occupe une place mineure parmi les autres disciplines culturelles ?

Le soutien aux projets artistiques et culturels des salles et lieux de création et de diffusion

La commission relève que la réflexion qui devait être menée sur l'accompagnement des lieux culturels de proximité alternatifs, prévue déjà lors des orientations budgétaires et budget primitif de 2022, est de nouveau repoussée à 2023. Or, l'idée d'inclure ces nouveaux lieux alternatifs existants déjà, durablement dans le circuit des lieux standards contribuerait à irriguer véritablement la culture sur tout le territoire et profiterait notamment aux plus mal lotis.

Le Conseil invite la collectivité à soutenir ces lieux qui inventent d'autres manières d'envisager la culture et à s'appuyer sur ces structures associatives afin de compléter l'offre culturelle et d'expérimenter de nouveaux modèles plus en lien avec les populations. Ces lieux de culture cherchent à déplacer les frontières entre les disciplines artistiques et les activités sociales, et tendent donc vers un lien de socialité en produisant de nouvelles formes d'activités qui ne soient pas simplement des activités de consommation mais des activités sociales.

^{5 |} Le SODAVI est un outil de construction conjointe des politiques publiques en faveur des arts visuels, au service des acteurs professionnels des arts visuels et des publics. Il est décliné selon les spécificités territoriales, accompagné ou mis en place par les Directions régionales des affaires culturelles.

^{6 |} Pôle régional des musiques actuelles

Ils sont répartis sur toute l'île, certains existent modestement, d'autres sont à créer et à soutenir. Il s'agit de tendre à dépasser les oppositions binaires (entre artistes professionnels et amateurs, cultures populaire et savante, mais aussi production et diffusion, ou création et médiation).

2. Le développement d'un réseau à l'Est et du Réseau des scènes du Sud

Le même constat fait ci-dessus vaut malheureusement pour ce projet qui figurait déjà dans les précédents rapports d'orientations budgétaires et de budget primitif.

3. Le dispositif Guétali

La commission est satisfaite de la poursuite de ce dispositif. Cependant, elle aurait apprécié de disposer de plus d'éléments sur son évolution. Le volet médiation qui constituait son point faible, a-t-il pu être renforcé pour une meilleure efficacité de cette action de proximité culturelle ? Parce qu'il arrive encore, hélas, que des spectacles diffusés ne rencontrent pas de public.

III – Rénover l'accompagnement aux acteurs culturels

Inscrits au projet de budget primitif 2023 :

- AE Fonctionnement 1760 000 €
- AP Investissement 1 450 000 €

Au regard du budget primitif de 2022, AE 1 815 000 € - AP : 1 500 000 €

1. Rénover le soutien aux acteurs culturels

La commission observe une baisse sensible, incompréhensible (-25%) du montant accordé aux associations culturelles dans les territoires. Paradoxalement, la collectivité dit vouloir entreprendre un vaste chantier de rénovation des dispositifs et lancer de nouveaux modes d'intervention. La commission aurait souhaité avoir plus d'information sur les intentions de la collectivité sur sa démarche. Cela étant, elle estime, pour sa part, que la diminution de l'aide accordée aux acteurs culturels qui participent activement à la cohésion sociale dans les territoires n'est pas judicieuse, elle le déplore.

2. L'innovation et les nouvelles pratiques culturelles

La commission salue la création de pactes territoriaux de développement culturel, un soutien aux communes dans le domaine est indispensable pour tendre vers l'égalité culturelle.

À ce propos, la commission réitère sa proposition d'étendre la prime régionale à l'emploi aux associations culturelles qui participent non seulement à la cohésion sociale mais aussi à la vie économique dans les territoires.

3. Mettre en place des résidences d'artistes au MoCA

La commission ne peut qu'encourager la collectivité à multiplier le nombre de résidences de création artistique en ce lieu. Le MoCA offre, en effet une qualité d'accueil qui favorise sans nul doute un travail de création. Elle l'invite également à proposer d'autres possibilités, ailleurs que dans le chef lieu ; pour ce faire, elle pourrait collaborer avec les lieux alternatifs existants. Il est à savoir que ces derniers accueillent déjà des artistes en résidence et mériteraient grande-ment d'être soutenus par la collectivité pour développer cette mission.

IV - Encourager la formation professionnelle culturelle et artistique

La commission prend acte des intentions de la collectivité en la matière, elle espère une mise en œuvre effective dans les délais les plus courts pour répondre à l'urgence de la situation.

V – Valoriser le patrimoine culturel et le rendre accessible à la population

Inscrits au projet de budget primitif 2023 :

- AE 8 855 890 € CP 8 811 010 €
- AP 860 000 € CP 850 000 €

Au regard du budget primitif de 2022 :

- AE 6 313 695 € CP 8 630 000 € ;
- AP: 1 111 100 € CP 1 030 000 €.

1. <u>Faire connaître et valoriser le patrimoine et l'identité réunionnaise</u> <u>Valoriser la littérature créole et la langue réunionnaise</u>

À travers la répartition de ce budget, la commission constate l'absence d'un montant clairement mentionné pour la valorisation de la littérature créole et de sa langue. L'affectation d'un montant au « développement de l'accompagnement des projets des acteurs culturels visant la promotion de la langue créole », par exemple, aurait permis de mieux saisir l'importance de ce volet pour la collectivité, et la nature de son engagement.

En revanche, il est à souligner l'effort important fait par la collectivité en faveur des structures muséales, soit 2 542 195 € de plus que 2022. Cette augmentation, par ailleurs, explique en grande partie l'augmentation de l'enveloppe globale affectée au secteur de la culture (+3 021 000 €). Si la commission approuve la valorisation du patrimoine culturel, elle ne peut cependant, que déplorer la baisse de financement consacré à la création artistique. Elle appelle de tous ses vœux une vraie prise en considération de la création culturelle.

L'aide financière et l'accompagnement du secteur culturel proposés sont essentiels mais restent toujours inadéquat face à l'ampleur du changement à entreprendre. Les bouleversements, multiples et sans précédent que nous vivons actuellement appellent au contraire au mouvement et à une révolution également sans précédent du modèle établi.

Nou la bezwin in vré volonté pou soutyin la kiltir, pou amèn anou si somin nout domin, pou rouv lo zié si nout « kisa nou lé », dann nout péi, dann nout listwar, dann lo monn. Pou nou gingn partaz nout mazinasyion, nout rèv, nout kolér défwa... pou nou niabou gard dovan.

COMMISSION

Égalité des chances

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité régionale

À l'examen des rapports sectoriels sur le budget primitif 2023, la commission renouvelle son souhait d'avoir une présentation des programmes plus précise quant à la répartition des enveloppes globales pour apprécier avec justesse la politique du Conseil régional. Il serait également intéressant d'inscrire en parallèle des chiffres du budget examiné ceux de l'exercice passé pour permettre une comparaison aisée entre les deux exercices.

Axe 1 : Le développement humain et solidaire

UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

Pour ce deuxième exercice budgétaire de la mandature, l'intervention de la collectivité dans le secteur de l'éducation se chiffre en grande masse à 55 364 220 € en capacité d'engagement (AE/AP) et à 82 355 801 € en crédits de paiement (CP). La commission se félicite de la progression importante de 15,7 % des crédits de paiement qui traduit la volonté de « la nouvelle mandature [de poursuivre] son investissement dans ce secteur.

I – Favoriser la réussite en créant un environnement propice au travail

Dans le détail des actions déclinées, la commission relève que la Région poursuivra sa politique d'investissement en matière de réhabilitation, de construction neuve, de fonctionnement et d'équipement des lycées. Pour la mise en œuvre de cet axe « I − Favoriser la réussite en créant un environnement propice au travail et à la réussite », la commission note avec satisfaction que la collectivité a prévu des crédits de paiement pour un montant total de 69 580 801 €, soit une augmentation de 18,75 % par rapport au budget primitif 2022. Cet effort régional est salué d'autant qu'il s'agit d'offrir un cadre de travail agréable aux élèves et de créer toutes les conditions propices à leur réussite.

À cet égard, la commission relève que la Région Réunion entend développer une politique d'animation de la vie lycéenne et culturelle dans les lycées, à l'instar de ce que propose la Région Grand Est. Si celle-ci est bienvenue, la commission se questionne sur l'opportunité d'une procédure d'appel à projets sur des thématiques aussi importantes telles que l'altérité, le vivre ensemble, la citoyenneté, le devoir de mémoire, l'éducation aux médias et l'éducation artistique et culturelle. Il serait judicieux que tous les lycées volontaires puissent bénéficier, sans mise en concurrence, du soutien financier de la collectivité et qu'ils soient aussi libres de travailler sur d'autres thématiques telles que l'Éducation populaire.

II - Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités scolaires

La commission constate que la seule dépense liée à ce chapitre concerne l'accompagnement des jeunes dans leur démarche d'orientation à hauteur de 320 000 € en CP alors qu'il est aussi question de diversifier et de moderniser l'offre de formation initiale, d'augmenter le nombre de micro-lycées et d'apporter une aide à l'acquisition de petits équipements aux élèves de la voie professionnelle.

Aussi, elle se questionne sur la dimension budgétaire de ces dispositifs. De même, elle se questionne sur les grands axes de la stratégie régionale en matière d'orientation au-delà des trois actions poursuivies par la collectivité concernant l'élaboration et à la diffusion de l'information sur les métiers et les formations.

S'agissant de la carte des formations professionnelles en lycées, toute démarche de concertation territoriale visant à façonner une offre de formation initiale en phase avec les besoins en compétences et l'accélération de leurs évolutions, et l'émergence de nouveaux métiers est vivement encouragée. Dans ce cadre et au regard des 15 secteurs d'emplois prioritaires identifiés, la commission espère que le dialogue renforcé avec les branches professionnelles permettra d'aboutir à une carte-cible des formations à prioriser dans les prochaines années.

III – Favoriser la réussite en réduisant les inégalités sociales pour une vraie cohésion sociale

La commission note qu'un budget total de 12 455 000 € en crédits de paiement est prévu pour la mise en œuvre de cet axe en 2023. Cet effort qu'il convient de saluer, traduit une ambition de la collectivité « d'accompagner les familles les plus modestes et d'agir en faveur des publics les plus fragiles » dans le cadre de cette mandature. Il s'agira pour la collectivité de poursuivre et d'étendre le dispositif de lutte contre la précarité menstruelle, de mettre en œuvre la gratuité des manuels et/ou des ressources pédagogiques et d'aboutir à la mise en place progressive d'un cartable 100 % numérique, de financer des projets pédagogiques portés par les lycées et enfin, de fixer le tarif de restauration scolaire à 1 € maximum par repas. S'agissant de ce dernier dispositif, la commission se félicite que cette proposition tarifaire s'adresse à toutes les familles de rationnaires, comme préconisé par le CCEE dans son dernier avis sur les orientations budgétaires. Afin de pouvoir apprécier le coût d'une telle intervention pour la collectivité, il aurait été intéressant de détailler les propositions budgétaires en matière de restauration scolaire d'autant que le budget global relatif à cette intervention est nettement amplifié pour 2023 (multiplié par 3). Les crédits de paiement en fonctionnement sont de 2 570 000 € en 2023 contre 816 380 € en 2022.

S'agissant des ressources pédagogiques numériques et du cartable numérique, la commission attire l'attention sur l'importance de prendre en considération tous les publics lycéens, en particulier les élèves porteurs de handicap qui peuvent avoir une contre-indication médicale à l'utilisation d'écrans. En outre, comme souligné dans son dernier avis, il est impératif d'accélérer la mise en couverture wifi des établissements en rajoutant si besoin des lignes supplémentaires pour supporter le flux des connexions à venir et de prévoir en nombre suffisant des prises électriques dans les classes notamment ou de bornes de recharge. Plus globalement, pour un usage optimal de ce nouveau dispositif qui doit être étendu à tous les lycées à la rentrée 2023, la commission invite la collectivité à déployer son plan d'équipement sur une durée de trois ans, ce qui correspond à un cycle classique de l'élève en lycée, au lieu de cinq années comme envisagé. Enfin, la commission constate à la lecture du rapport que les associations de parents d'élèves sont exclues de « l'étroite collaboration des équipes des lycées et des services

académiques » alors qu'il s'agit de s'appuyer aussi sur leur expérience et leur expertise.

Ces associations sont en outre demandeuses de plus de transparence quant à « l'acquisition sous maîtrise d'ouvrage régionale des licences pour tous les lycées » et la mise à disposition de collections de manuels dans les centres de documentation et d'information (CDI) pour la rentrée 2023.

La commission note par ailleurs que l'engagement pris par la collectivité de mettre en place des espaces participatifs dédiés aux jeunes se concrétisera, en 2023, par la création entre autres d'une Commission régionale de lycéen.ne.s. Elle salue cette initiative qui, à l'instar notamment des instances municipales et départementales déjà existantes, vise à favoriser l'expression des jeunes sur des sujets qui les touchent et à leur permettre de porter des projets qui les concernent directement. Cette participation à la vie de la cité ne pourra qu'être bénéfique aussi bien aux jeunes (meilleure connaissance de l'institution, du fonctionnement démocratique et des processus de décision, développement et valorisation de l'engagement bénévole, implication dans le développement des politiques publiques...) qu'à la collectivité régionale (prise en compte de la voix des jeunes, meilleure intégration de leurs problématiques dans les politiques régionales...).

Sur ce volet, la collectivité mobilisera une enveloppe totale de 225 000 € en crédits de paiement en 2023 contre 80 612 € en 2022. La commission se félicite ici aussi de la hausse de ce budget participatif qui sera alloué aux différents lycées de l'île pour la valorisation de leurs projets.

INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

La commission s'étonne une nouvelle fois d'une discordance des données chiffrées relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche entre le tableau synthétique des dépenses réelles et les tableaux détaillés par chapitres du rapport sectoriel, notamment pour les aides en faveur des étudiants, la construction des infrastructures universitaires et la recherche agronomique. Cette discordance ajoutée à une déclinaison différente des axes stratégiques (5 au lieu de 3) d'un rapport sectoriel à l'autre rend difficile toute analyse comparative avec le budget précédent.

À l'examen du tableau de synthèse financière, elle note que si les autorisations de programme et d'engagement sont en hausse de 16% par rapport à l'année passée, elle s'étonne de la baisse notable (-23%) des crédits de paiement (- 2 751 399 €) en 2023. Des précisions auraient été bienvenues d'autant que la collectivité a affiché dans ses dernières orientations budgétaires sa volonté d'investir dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Au titre de l'axe stratégique « I — Développer et renforcer l'enseignement supérieur », la commission note que la collectivité poursuivra son soutien aux structures de formation d'enseignement supérieur. Elle relève toutefois une baisse de 6 % des CP en fonctionnement (1 865 503 € en 2023 contre 1 989 600 € en 2022) alors que la collectivité régionale s'est fixé comme objectif de « renforcer et de diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique » et en particulier d'accompagner l'internationalisation des formations au niveau master, devenue par ailleurs un objectif prioritaire au niveau national, européen et international.

À ce propos, même si l'accompagnement de la collectivité à l'égard des filières d'excellence ici visées se justifie, la commission souligne une nouvelle fois l'importance d'accompagner les filières massifiées, non sélectives, de l'Université (STAPS, Droit-Economie-Gestion, PASS et L.AS). Elle rappelle en outre que le soutien aux formations internationalisées ne doit pas se limiter à un niveau de diplôme mais être pensé selon un continuum en cohérence avec les grandes orientations de l'ESR⁷ et du MEAE⁸.

Au titre de l'axe stratégique « III — Favoriser l'inclusion de la jeunesse réunionnaise dans l'espace de l'enseignement supérieur » et s'agissant particulièrement de l'aide aux étudiants, la commission relève la poursuite de l'aide régionale en faveur des étudiants et du dispositif d'aides aux étudiants de doctorat. Au regard du contexte de la crise économique et des surcoûts qui touchent aussi les étudiants, le soutien continu de la collectivité à l'égard des étudiants est primordial. La discordance des données budgétaires entre le rapport de la Direction des affaires financières (2,78 M€ en CP) et du rapport sectoriel (1,48M€ en CP pour l'aide aux étudiants et 1,50 M€ pour l'accompagnement des doctorants) ne permet pas cependant d'apprécier avec exactitude l'effort régional.

DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

La commission salue l'augmentation continue du budget global du secteur de la formation professionnelle qui affiche une hausse de 12% en crédits de paiement par rapport à 2022. Cet effort budgétaire, à la hauteur des enjeux, est à souligner car il rompt avec la tendance baissière des budgets des années précédentes.

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-------------|-------------|------------|------------|------------|-------------|
| 100 647 174 | 105 527 015 | 70 910 722 | 84 830 751 | 97 477 200 | 109 325 805 |

Au regard de cet investissement, la commission souligne tout l'intérêt qui consiste à **doter** les services de la formation professionnelle de moyens humains suffisants, moyens sans lesquels toute ambition trouverait rapidement ses limites.

Elle tient également à rappeler dans le prolongement de ses avis précédents que la mise en concurrence via la commande publique ne lui paraît guère appropriée pour ce secteur et encore moins la prévalence du critère du coût sur le contenu des formations pour l'attribution des marchés. La commission invite une nouvelle fois la collectivité à **privilégier le conventionnement** afin de pouvoir déployer des parcours de formation innovants, individualisés et complets.

La commission se félicite que l'objectif de l'employabilité soit la visée première d'une hausse du niveau de qualification des Réunionnais. En effet, cette montée en compétences n'a de sens que si elle permet de s'insérer ou d'évoluer professionnellement :

^{7|} Enseignement supérieur et recherche

elle appelle donc des priorisations s'agissant des formations « mieux adaptés au besoin du territoire » pour reprendre les mots de la collectivité.

À ce propos, la commission note avec intérêt la double ambition affichée pour 2023 de renforcer la veille stratégique en passant par la relance du CPRDFOP avec une déclinaison annuelle de son plan d'actions et de conventionner avec les différents Opérateurs de Compétence (OPCO) présents à La Réunion pour mieux suivre les évolutions structurelles des branches d'activités et métiers. De la même façon, le suivi de la qualité des formations est plein de bon sens et fort nécessaire.

Plus précisément, s'agissant de l'offre de formation qui doit favoriser une insertion durable, l'élévation du niveau de qualification des publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi grâce à un ambitieux Plan Région de formation professionnelle apparaît comme une excellente initiative au regard des indicateurs socio-économiques régionaux. Les actions de remobilisation et de pré qualification dans toute leur diversité sont donc les bienvenues. Pour autant, sur le plan budgétaire, la commission regrette le manque de clarté du rapport qui ne donne aucune indication sur la répartition de l'enveloppe globale tant en fonctionnement qu'en investissement, ce qui ne permet pas d'apprécier avec justesse l'effort régional sur les diverses actions déclinées.

Budget global consacré à l'action 1 : Élever le niveau de qualification des publics fragiles :

- Fonctionnement (CP) : 24 898 942 € ;
- Investissement (CP) : 233 448 € .

Dans ce cadre, la commission souligne une nouvelle fois l'importance d'aider les organismes de formation à investir dans des équipements. Ainsi, les crédits de paiement prévus en investissement sur ce volet nous paraissent faibles au regard des nombreuses actions de formation qui seront mises en œuvre.

L'objectif annoncé de transformation de la SPL AFPAR¹⁰ pour la période 2023-2026 nous semble opportun pour mieux coller aux besoins du territoire, ce qui rejoint également l'ambition d'un réinvestissement dans les formations sanitaires et sociales qui doivent en effet apparaître comme l'une des priorités régionales en matière de formation au regard des indicateurs socio-démographiques régionaux.

Par ailleurs, la commission salue l'ambition de la collectivité pour sa stratégie en matière d'apprentissage dans un contexte général difficile. En effet, les trois actions annoncées (soutien à l'investissement des centres de formation pour apprentis (CFA) ; financement du fonctionnement des CFA ; accompagnement des apprentis dans leur parcours de formation) apparaissent comme des initiatives particulièrement positives.

Enfin, l'objectif de « faire du Pacte régional d'investissement dans les compétences un véritable levier de développement pour le territoire » ne peut que faire consensus, notamment au travers de son objectif de coordination renforcée entre les toutes les forces en présence (Région, Pôle emploi, OPCO...) pour penser les nécessaires complémentarités des offres de formation. Dans ce cadre, la commission relève également avec intérêt le lancement prévu d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) et d'un marché accord-cadre au début de 2023 dans la perspective d'adopter des modalités d'achat de formation plus souples.

^{9 |} Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles

^{10 |} Centre d'Assistance à la formation professionnelle des adultes à La Réunion

MIEUX AIDER LES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES EN MOBILITÉ ET INVESTIR DANS L'AVENIR

La commission a bien noté que la collectivité régionale souhaite « engager une politique volontariste en matière de mobilité à la hauteur des enjeux régionaux, tant en termes d'égalité des chances et de réussite pour le grand nombre, qu'au niveau de l'insertion professionnelle des jeunes Réunionnais ». Pour autant, elle constate que le projet de budget 2023 relatif à la mobilité éducative des étudiants et à la mobilité professionnelle des stagiaires affiche, par rapport au projet de budget primitif 2022, une baisse globale sur l'exercice de 6,8% en crédits de paiement, se chiffrant en grande masse à 15 200 000 € en AE et à 15 200 000 € en CP.

L'examen dans le détail montre cependant une augmentation du soutien régional à la mobilité sur certains postes :

- les voyages pédagogiques : 180 000 € en CP (+38,46%)
- les aides à mobilité éducative : 3 735 000 € en CP (+9.85%)

De ce point de vue, la commission invite une nouvelle fois la collectivité à encourager la mise en place d'un programme spécifique de mobilité en direction des jeunes étudiants tant la mobilité est reconnue par tous comme un enrichissement pour ces derniers, ou publics non qualifiés en termes de savoir-faire, savoir-être, réussite académique et sociale avec augmentation des chances d'insertion professionnelle. À cet égard, le programme de mobilité régionale RÉUNION, lancé sous la présidence française de la Commission de l'océan Indien (COI) et financé par des fonds INTERREG V , constitue une action, qui doit absolument être poursuivie pour la période du nouveau programme INTERREG 2021-27, directement corrélé à un appui au développement des formations internationalisées, notamment dans les secteurs cibles de la S5¹¹ (ex : changement climatique).

La commission souligne positivement la reconduite du dispositif « ressourcement des étudiants » pour lequel un budget de 3 M € en CP sera mobilisé.

La collectivité régionale souhaitant « engager une politique volontariste en matière de mobilité à la hauteur des enjeux régionaux, tant en termes d'égalité des chances et de réussite pour le grand nombre, qu'au niveau de l'insertion professionnelle des jeunes Réunionnais », la commission l'invite aussi à promouvoir un programme spécifique de mobilité en direction des publics non qualifiés. Dans cette optique et pour garantir une expérience réussie, elle préconise la mise en place d'ateliers de préparation à la mobilité comme la Région a pu proposer antérieurement. Cette préparation aurait pour objectif de permettre au futur candidat à la mobilité de sécuriser son parcours.

^{11 |} Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable

POUR UNE ÎLE SOLIDAIRE

En 2023, la collectivité consacrera des crédits de paiement à hauteur de 2 906 591 € pour la mise en œuvre de ses actions solidaires, soit une évolution de + 48,3% par rapport à 2022. Cet effort régional pour « combattre les inégalités » que sont l'illettrisme, le décrochage scolaire, le mal logement et la précarité sanitaire est salué.

Au titre de l'axe « I – Apprentissage des savoirs de base et émancipation éducative », la commission note que 2023 est une année majeure puisqu'il s'agira « d'animer et d'articuler les actions » du nouveau Plan régional pour la maîtrise des compétences-clés 2022-2027 signé le 21 septembre dernier entre l'Etat, la Région et cinq autres partenaires. Compte tenu de la pluralité des acteurs, de la diversité des enjeux (4), des nombreux axes (11), programmes (16) et fiches actions (73) qui y sont déclinés, la réussite de ce plan réside sans conteste dans l'efficacité de sa gouvernance, à savoir la mobilisation des acteurs et des moyens financiers, la réussite de son pilotage, la définition d'un calendrier de réalisation et une évaluation en continue des actions. Celle-ci étant à la fois un vecteur de transparence et de confiance qui participe à l'appropriation et à la compréhension des politiques menées, la commission invite la collectivité et ses partenaires à s'inscrire largement dans cette démarche d'évaluation. Elle espère que l'ambition nouvelle portée par ce PR2C¹² d'œuvrer de manière conjointe « au développement d'une terre réunionnaise apprenante (...) en élevant le niveau de formation générale, en misant sur l'éducation, en faisant émerger ou renaître le plaisir pour les apprentissages » produira des résultats. Afin d'en appréhender tous les aspects, la commission souhaiterait d'ailleurs bénéficier d'une présentation du PR2C ainsi que celle du nouveau dispositif régional appelé à se substituer aux Cases à Lire.

La commission se félicite par ailleurs qu'une nouvelle enquête INSEE à laquelle la collectivité sera associée, soit enfin prévue en 2023 pour actualiser les données de celle menée il y a plus de 10 ans. Celle-ci est d'autant plus nécessaire qu'elle permettra d'avoir une analyse plus fine de la population en situation d'illettrisme et d'illectronisme et, in fine, d'ajuster les actions du PR2C.

Pour la mise en œuvre des actions de maîtrise des compétences clés, la collectivité mobilisera une enveloppe globale de 550 000 € en CP. La commission en prend acte. Des précisions sur l'affectation de ce budget auraient été appréciées.

La remobilisation des jeunes décrocheurs et leur accompagnement

La collectivité ayant fait le choix dans le cadre d'une politique volontariste de combattre les inégalités économiques et sociales et de favoriser la réussite du plus grand nombre, la commission s'étonne de ne plus trouver de soutien en faveur du dispositif « classes transplantées ». Celles-ci constituent pourtant de véritables lieux d'apprentissages multiples qui offrent la possibilité à nos jeunes élèves, en particulier ceux issus de milieux défavorisés de vivre des expériences éducatives, culturelles et de mobilité enrichissantes. Ce dispositif étant un des premiers outils de prévention de l'illettrisme et du décrochage scolaire, la commission préconise un soutien renouvelé à celui-ci.

Axe 2 : Le Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS

Au regard de la synthèse financière présentée au projet de budget primitif 2023, la commission se félicite de l'augmentation substantielle accordée à l'innovation qui traduit à elle seule l'ambition d'une collectivité qui a placé en priorité haute l'investissement dans l'économie de la connaissance dans ses deux volets : la recherche et l'innovation.

Pour la mise en œuvre de cet axe « I - Investir dans l'innovation et la recherche », la collectivité consacrera un budget à hauteur de 4 883 500 € en crédits de paiement contre 2 531 000 € l'année passée.

En cela, l'ambition assumée par la collectivité de mettre en œuvre un plan d'action de la Stratégie régionale d'innovation évoluant vers une Stratégie intelligente sociale et soutenable — la S3 devenant S5 — constitue indéniablement une bonne nouvelle, tout comme la structuration de l'écosystème Innovation Recherche à propos duquel la commission s'interroge cependant sur l'inversion des deux mots clés. En effet, si les deux termes sont habituellement dans l'ordre inverse, c'est que l'innovation apparaît rarement exnihilo mais émerge le plus souvent à partir d'une activité de recherche : on parle alors de transfert technologique. C'est d'ailleurs cette problématique du transfert dont la collectivité se saisit au travers d'un effort de structuration de l'écosystème « Recherche, développement, innovation » (RDI) qui doit être salué. À cette occasion, la création d'une nouvelle Direction de l'Innovation et de la Recherche va clairement dans le bon sens. « Résolument tournée vers le marché et la création de valeur » pour reprendre les mots de la collectivité, elle devra néanmoins veiller à la bonne articulation entre les process d'innovation et les activités de formation et de recherche, terreau sur lesquelles les innovations émergent.

Par ailleurs, l'annonce d'une nouvelle Agence Régionale d'Innovation tournée pour l'essentiel sur le déploiement de la S5 et marquant sa différence avec l'Agence de Développement Économique constitue une évolution majeure dans l'écosystème régional d'innovation. Sa capacité à préfinancer les frais de structures des acteurs de l'innovation par la constitution d'un fonds de trésorerie spécifique évitant le recours à l'emprunt répondrait également à une attente forte des acteurs de l'écosystème régional d'innovation.

La commission salue également la volonté régionale de (re)mobiliser le Comité régional d'innovation pour animer la territorialisation de cette politique au travers des Comités régionaux d'innovation territorialisés (CRITER). En effet, chaque micro-région est légitime à porter haut son ambition de développement économique par la formation, la recherche et l'innovation mais à l'échelle régionale, une concertation est indispensable pour éviter les doublons et les situations concurrentielles stériles. En cela, il sera en effet important d'accompagner les structures d'accompagnement de l'innovation via des Conventions pluriannuelles d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) qui afficheront un nécessaire ancrage territorial.

Étendues aux équipes de recherche, ces COMP pourront également s'avérer utiles pour renforcer cette territorialisation des activités de recherche et d'innovation via le transfert technologique. De même, la mise en œuvre du Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) décliné sous la forme d'appels à projets devrait renforcer ces dynamiques d'innovation locales par filière. La commission tient donc à saluer ces initiatives transformantes pour un écosystème encore jeune mais particulièrement dynamique et qu'il faut encore soutenir par le biais des fonds européens du PO FEDER 2021-2027.

Enfin, la commission note avec attention la feuille de route du plan d'action de la S5 qui, dans ses grandes lignes, relève les défis qui sont les nôtres à l'heure des changements globaux, de la transition écologique et des risques qui la caractérisent en termes d'érosion de la biodiversité et de risques sanitaires émergents dans la zone indianocéanique.

Pour l'ensemble de ces thématiques, un renforcement constant du lien « science-société » apparait nécessaire pour diffuser une véritable culture de l'innovation dès le plus jeune âge : en cela, l'accompagnement à venir du Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) devrait demeurer une priorité régionale, ce qui est à saluer.

COMMISSION

Cohésion sociale

Éducation populaire, sport, socio-éducatif, animation, relations internationales et coopération régionale

L'examen par la commission « Cohésion sociale » du projet de budget primitif de la collectivité pour l'exercice 2023, appelle les remarques suivantes :

Globalement, la commission relève que les enveloppes budgétaires déclinées pour les secteurs relevant de ses champs de compétence, s'inscrivent en cohérence avec les orientations formulées par la collectivité pour 2023.

Axe 1 : Le développement humain et solidaire

POUR UNE EXCELLENCE SPORTIVE

Les données budgétaires synthétisées du secteur sportif pour 2023, rapportées à celles du budget primitif de l'exercice précédent (2022), sont reportées dans le tableau ci-dessous :

| En euros | 2022 | 2023 | Evol. 23/22 | | | | |
|----------------|-----------|-----------|-------------|--|--|--|--|
| INVESTISSEMENT | | | | | | | |
| AP | 2 847 000 | 2 465 000 | - 13,42 % | | | | |
| СР | 8 150 560 | 5 375 000 | - 34,1% | | | | |
| 5 375 000 | | | | | | | |
| AE | 2 880 000 | 3 410 000 | + 18,4 % | | | | |
| СР | 2 880 000 | 3 410 000 | +18,4 % | | | | |

Dans ses orientations budgétaires pour 2023, la collectivité avait annoncé la mise en œuvre de moyens supplémentaires (appel à projets, versement des avances de subvention en début d'année, modification de certains cadres d'intervention...) ainsi que sa volonté de maintenir pour une année supplémentaire, l'effort engagé en 2022 en faveur des ligues et comités.

Les données comparatives du tableau ci-dessus, tendent à indiquer que cette volonté se traduit budgétairement par l'inscription sur le plan du fonctionnement, d'enveloppes en hausse de plus de 18%, aussi bien en termes d'autorisations d'engagement que de crédits de paiement (AE et CP de 3,41 M € pour 2023 contre 2,88 M€ en 2022).

La commission prend acte avec satisfaction de cet effort budgétaire et aurait toutefois souhaité une indication même sommaire, sur la ventilation de ces 530 000 euros supplémentaires.

De même, la commission relève que les autorisations d'engagement en matière de subventions dans le domaine sportif qui incluent notamment l'aide aux ligues et comités, enregistrent pour 2023 une hausse de 18,9% avec une enveloppe de 2,7 M€ contre 2,27 M€ lors de l'exercice précédent. Là également, une indication sur la ventilation de ces 430 000 euros supplémentaires aurait été appréciée (Jeux des îles ?).

I – Un dispositif d'aide à l'emploi pour les ligues et comités inscrits dans une démarche de projet de performance fédéral (PPF)

À travers ce projet de budget, la collectivité confirme sa volonté d'apporter une aide financière aux ligues et comités sportifs réunionnais inscrits dans une démarche de projet de performance fédéral (PPF), en complément des aides de l'État, afin de leur permettre de recruter des intervenants dans le secteur du développement de la performance sportive.

La commission prend note avec satisfaction de cette précision concernant l'articulation de cette aide avec les autres aides existantes (emplois ANS...) et qui devrait donc permettre aux structures de cumuler ces financements.

Pour rappel, lors de l'examen du projet de budget primitif de l'exercice 2022, la commission n'avait pas été en mesure de se positionner sur cette initiative en raison de l'absence de précisions sur les modalités de mise en œuvre.

La commission souhaite toutefois la prise en compte d'un critère moins restrictif pour l'octroi de cette aide, notamment au regard du nombre de ligues et comités hors PPF qui représente la majorité des structures et dont le besoin de structuration est plus important.

II – La généralisation des contrats d'objectifs pluriannuels

La commission note avec satisfaction que la collectivité réaffirme sa volonté de généraliser les contrats d'objectifs pluriannuels.

Dans ce cadre, la commission souhaite que ces contrats soient pleinement opérationnels dès le début de l'année 2023 et que les dispositions prévues dans ces derniers (versement d'acomptes...) soient effectives dans les délais impartis.

Par ailleurs, la commission incite la collectivité à faire en sorte que la mise en œuvre de ces contrats d'objectifs pluriannuels soit conforme à l'esprit de la « Charte des engagements réciproques » territoriale dont elle est signataire depuis 2017.

III – L'accès au haut niveau : une ambition sportive régionale qui s'appuie sur le CREPS de La Réunion

Concernant la réhabilitation des sites de la Plaine des Cafres et de Saint-Denis, il est indiqué que les études réalisées devront s'inscrire dans une démarche partenariale avec l'État et qu'un projet de cofinancement devra permettre la réalisation des travaux nécessaires.

Au-delà de ces aspects financiers, la commission souligne la nécessité d'accélérer la réalisation de ces travaux notamment lorsque l'on considère le délai qui s'est écoulé depuis l'annonce de cette réhabilitation.

IV – Promouvoir un plan de rattrapage des aménagements et équipements sportifs

La collectivité fait part de son souhait d'impulser un plan de rattrapage des équipements dans le cadre d'un Pacte réunionnais territorial qui associera l'ensemble des acteurs et financeurs impliqués.

Pour la commission, la mise en place d'un tel plan est liée à l'élaboration d'une stratégie de développement du sport à l'échelle de la région au travers notamment d'un projet sportif territorial (PST). Aussi, elle ne peut que réitérer son appel à la collectivité à œuvrer pour une mise en place dans les meilleurs délais des Conférences régionales du sport (CRS).

Parallèlement, la commission rappelle sa préconisation liée à l'opportunité de procéder à une réactualisation du Schéma régional des équipements sportifs (SRES). Ce schéma prospectif permettrait à la collectivité d'orienter à terme de manière plus précise, ses choix stratégiques et ses moyens financiers.

Ce SRES devra notamment s'inscrire en cohérence avec le « Plan 5000 équipements sportifs de proximité » mis en œuvre par l'État et qui vise à accompagner dans toute la France, le développement de 5000 terrains de sport d'ici 2024.

Enfin, la commission réitère également sa suggestion de relancer dès que possible un dispositif du type PRR afin de poursuivre la construction, la rénovation et la réhabilitation d'équipements de proximité de manière équilibrée sur le territoire.

POUR UNE ÎLE SOLIDAIRE

I – Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté

La commission constate que les autorisations de programmes et crédits de paiement affectés en 2023 dans ce domaine, d'un montant respectif de 300 000 euros et 260 000 euros (contre une AP de 100 000 euros et des CP de 110 000 euros en 2022) sont en nette augmentation.

La commission note avec intérêt que l'enveloppe budgétaire allouée traduit le choix de la collectivité d'élargir à nouveau son soutien, aux côtés des deux têtes de réseau (la Croix Rouge française et la Banque alimentaire des Mascareignes), à l'ensemble des opérateurs habilités à délivrer des colis alimentaires.

Pour rappel, la commission avait été interpellée par le choix de la collectivité lors de l'exercice précédent, de n'accompagner que les deux têtes de réseau et de cesser son soutien à la quarantaine d'associations habilitées à recevoir des fonds publics au titre de l'aide alimentaire. La commission avait alerté la collectivité en estimant ce changement de stratégie un peu brutal, notamment dans une situation où le maintien de l'aide alimentaire constitue une priorité pour les personnes les plus précaires, en constante augmentation.

II – Accompagner les projets de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la santé portés par le secteur associatif

La collectivité fait part de son souhait de maintenir en 2023 le travail collaboratif avec les associations spécialisées, afin de renforcer la prévention et l'accompagnement des patients autour d'enjeux sanitaires identifiés et cohérents, en adéquation avec les besoins du territoire. Dans ce cadre elle évoque la possibilité de mettre en œuvre cet accompagnement à travers un nouveau lancement d'appels à projets, pour plus de visibilité et de transparence.

Si la commission perçoit les objectifs liés à cette démarche, elle attire néanmoins la vigilance de la collectivité sur les contraintes que peuvent générer ce type de dispositif d'appel à projets. En effet, une association de petite taille effectuant un travail de qualité sur le terrain mais ne disposant pas forcément du personnel administratif pour assurer l'ingénierie de projet, pourrait ne pas être en mesure de se positionner. Pour la commission, l'accessibilité de ces appels à projets aux associations, indifféremment de leur taille, doit être un aspect à considérer.

Par ailleurs, dans ce domaine particulier et sensible de la santé qui a trait à l'humain, la commission exprime le souhait que lors du traitement des offres, une attention particulière puisse être accordée, au-delà des critères classiques de sélection, aux projets soumis par des structures porteuses des valeurs de l'Éducation populaire et d'une véritable approche humaine auprès de ses publics.

Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

I – Consolider et développer les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE

La commission avait relevé dans les orientations budgétaires de la Région pour 2023, qu'au titre de la consolidation et du développement des outils de financement des acteurs de l'ESS, la collectivité étudiera la faisabilité d'autres outils de financement (du type banque régionale solidaire) des projets associatifs et ceux relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire en général. Considérant l'acuité de cette problématique liée au financement des associations et notamment des têtes de réseaux, la commission avait exprimé son soutien à cette initiative. Aussi, elle constate avec intérêt qu'une autorisation de programme d'1 M€ est inscrite en faveur de cette démarche.

II – Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE (Insertion par l'activité économique)

La commission note qu'une autorisation d'engagement de plus de 2 M€ est budgétisée afin de favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'Insertion par l'activité économique (IAE). La commission soutient ce choix budgétaire en faveur d'un modèle économique qu'elle juge adapté au contexte local et qu'elle appelle régulièrement à travers ses avis à développer, notamment au regard de la résilience de ces structures coopératives qui par ailleurs se démarquent par leur caractère humaniste et non délocalisable.

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

La commission relève avec satisfaction que s'agissant des nouveautés du programme INTERREG VI océan Indien qui couvre la période 2021-2027, « l'inclusion sociale » figure au titre des quatre priorités identifiées.

Elle salue également la volonté de la collectivité de s'inscrire dans une stratégie de « diplomatie démultipliée », encouragée par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères et en particulier celle de soutenir les partenariats de formation dans l'océan Indien.

La commission ne peut cependant que constater et regretter que s'agissant des partenariats éducatifs, à l'heure de l'inclusion, aucun appel à projets ne soit expressément envisagé à destination des établissements d'enseignement supérieur, étant précisé qu'un appel à projets pourra être lancé à destination des collèges, lycées généraux et professionnels. S'il est indiqué qu'une attention particulière sera apportée aux échanges d'étudiants, il convient de déplorer que ce soutien ne vise pas le programme de mobilité encadrée « REUNION » (Reunion Exchange UNiversity of Indian OceaN), actuellement ouvert aux Réunionnais et aux étudiants de la zone, alors qu'il s'agit de la version expérimentale du programme ERASMUS Océan Indien que le président de la République avait appelé de ses vœux et concernant lequel la collectivité a marqué à plusieurs occasions 15 sa volonté de le poursuivre via la mobilisation des fonds INTERREG VI océan Indien.

Plus globalement, l'étude des données budgétaires fait apparaître pour ce secteur une hausse sensible des moyens affectés au fonctionnement. Les autorisations d'engagement (AE) s'élèvent en effet pour l'exercice 2023 à 1,49 M€ contre 1,06 M€ en 2022, soit près de 435 000 euros supplémentaires.

Cette démarche budgétaire semble traduire la volonté de la collectivité, annoncée dans ses orientations, de se doter de moyens organisationnels et financiers nécessaires afin d'amplifier son action en matière de co-développement régional. Une première étape viserait à la mise en place d'une organisation de travail rénovée adaptée aux nouvelles priorités et à lancer le nouveau programme INTERREG VI océan Indien. La commission suggère que ce lancement prenne en compte le bilan du programme sur la période précédente ainsi que les suggestions remontées par les acteurs de terrain, comme notamment la possibilité que la contrepartie nationale puisse être financée par des institutions françaises situées en dehors du territoire de La Réunion.

COMMISSION

Cadre de vie et développement territorial durable

Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

La commission note avec intérêt que ce budget prévisionnel 2023 est en légère augmentation malgré un contexte financier difficile pour la collectivité. Il traduit la volonté de la Région de mener à bien son projet de mandature et correspond aux orientations budgétaires. Toutefois, comme elle l'avait déjà relevé lors de l'examen du budget primitif 2022¹6, elle s'interroge sur sa dynamique opérationnelle et souligne la difficulté à appréhender avec précisions les opérations car les budgets alloués ne sont pas précisés. Elle aurait apprécié que des indicateurs fixent des objectifs qualitatifs et quantitatifs (cibles) afin de mieux appréhender l'ambition de la collectivité et pouvoir en faire le bilan le moment venu. Aussi et de façon globale, la commission regrette le manque de détails dans le financement des opérations et sera très vigilante à la mise en œuvre financière et opérationnelle des propositions présentées dans ce projet de budget primitif.

Au-delà de ces considérations générales, l'examen du budget prévisionnel 2023 appelle aux remarques suivantes :

Axe 2 : Le Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

LA RELANCE DU TOURISME

Après avoir subi 2 ans de crise sanitaire sans précédent, le secteur a opéré une profonde mutation. D'une part, les contraintes imposées aux déplacements l'ont privé de la clientèle extérieure. D'autre part, il doit en partie sa survie au marché intérieur, qui a compensé l'absence d'arrivée de son principal marché émetteur, la métropole. Si le marché local est un véritable atout pour les entreprises du secteur, il n'en demeure pas moins que le tissu économique touristique s'est construit sur la base de ces deux marchés : local et extérieur. Dans ce contexte, la commission partage la vision de la Région qui estime que le marché extérieur doit être redynamisé afin de rester attractif face à une concurrence internationale de plus en plus offensive.

Aussi, le CCEE salue les efforts consentis par la collectivité pour soutenir financièrement l'ensemble des structures qui œuvrent à la promotion 17, l'animation, l'aménagement et la qualité de l'offre touristique, au bénéfice des entreprises, des clientèles et du territoire. Toutefois, il observe que le bon usage des fonds mis à disposition, nécessite de tenir compte des difficultés rencontrées par les associations lors de la mise en œuvre des plans d'actions (nécessité d'avoir une trésorerie et donc une avance de financement, afin d'éviter le recours à des emprunts très coûteux).

En outre, la collectivité précise que son intervention « se fera dans le cadre du POE FEDER/FSE 2021/2027 sous réserve que les critères de sélection en cours d'élaboration soient agréés. » Aussi, comme précisé dans son avis sur les orientations budgétaires 2023¹⁸, la commission souhaiterait être associée à la rédaction de ces fiches actions et espère que le prochain programme européen apportera sa contribution au secteur en répondant au mieux aux besoins des acteurs, notamment ceux situés en milieu rural, agriculteurs et autres.

^{16 |} Avis CCEE sur budget primitif 2022 de la Région – p. 29/42

^{17 | 8,15} M€ en CP soit + 7,9 % par rapport à 2022

^{18 |} Avis du CCEE sur les orientations budgétaires – p. 36/56

Par ailleurs, la commission a bien pris note du lancement d'un audit sur l'écosystème touristique et invite la collectivité à associer l'ensemble des acteurs du secteur afin d'obtenir une vision partagée d'une future gouvernance. Elle rappelle la nécessité d'une meilleure coordination entre la Région Réunion, pilote en matière de tourisme, les services de l'État (aspects réglementaires et sécurité ...), le Conseil départemental gestionnaire de l'espace domanial et les institutions gestionnaires des espaces protégés (Réserve marine, Parc national).

Enfin, elle relève que le Schéma de développement et d'aménagement touristique (SDATR) présente dans son volet « Plan d'actions », 18 actions dont 6 prioritaires pour remplir les objectifs de croissance et faire levier. Parmi ces 6 actions prioritaires figure la mise en œuvre dès 2019 de 3 contrats de filière (Activités de pleine nature/ Eau/ Culture). Dans ce budget prévisionnel 2023, il est annoncé une enveloppe de 170 k€ au titre de l'accompagnement des filières prioritaires mais sans aucune précision sur les actions concrètes à mener. La commission regrette ce manque d'information et aurait apprécié avoir plus de détails sur les actions d'accompagnement prévues.

UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

En sa qualité de chef de file du développement économique, la commission souscrit à la volonté régionale de s'investir dans le domaine agricole en orientant ses efforts sur les industries agroalimentaires et en poursuivant l'accompagnement des projets de diversification agricole via des activités exercées par les exploitants agricoles notamment la création, la rénovation, la modernisation et la montée en gamme du parc d'hébergement en milieu rural (gîtes, chambres d'hôtes...). Cette aide leur permettra de proposer une offre de qualité labellisée, capable de répondre à la demande des clientèles locales, nationales et internationales. La commission souligne toutefois que dans le cadre de l'étude qu'elle vient de terminer sur l'agritourisme à La Réunion 19 elle a pu, suites aux rencontres avec les différents acteurs de cette filière, constater l'importance de développer aussi différents types de loisirs plus faciles à mettre en œuvre que des constructions nouvelles devenues aujourd'hui difficiles compte tenu des avis conformes de la CDPENAF. Néanmoins, elle approuve pleinement la nécessité de rénover et de moderniser les structures existantes en tenant compte de leurs capacités financières et de la volonté de rester dans l'authentique afin de mieux répondre aux demandes des clientèles. Toutefois, l'absence d'information concernant les fiches mesure européennes ne permet pas à la commission de donner son avis sur l'opérationnalité. Aussi elle réitère sa demande d'impliquer davantage les acteurs concernés dans leur écriture.

^{19 |} L'agritourisme à La Réunion — État des lieux et enjeux d'une filière en devenir — Publication CCEE — déc 2022

Axe 3 : le développement durable et la transition écologique pour une excellence environnementale

La commission prend note avec satisfaction de la volonté de la Région de livrer en totalité le tronçon St Denis-Grande Chaloupe de la Nouvelle route du littoral (NRL) au 1er semestre 2023. Cette livraison assurera aux modes doux et aux transports en commun un accès sécurisé à la NRL, avec la mise en service des voies réservées aux transports collectifs et aux vélos. Pour rappel, ces derniers ne sont actuellement pas autorisés à emprunter ce nouvel axe routier, ce qui constitue un point de blocage important dans leur pratique.

UNE POLITIQUE REGIONALE DE MOBILITE DURABLE AMBITIEUSE EN FA-VEUR DU TRANSPORT ET DES DEPLACEMENTS

Dans le cadre de la réalisation de grands projets en faveur des transports en commun, la commission salue la démarche de la collectivité régionale de poursuivre les aménagements de voies réservées aux transports en commun (VRTC), condition sine qua non de la bonne marche du dispositif. Dans le sud, elle note que la Région lancera des études sur la RN1 entre Étang-Salé et Le Gol. Toutefois, elle estime qu'au regard du nombre de véhicules qui empruntent cet axe, envisager une VRTC sur un plus grand linéaire, entre St-Louis et St-Pierre, serait plus cohérent. En outre, elle approuve l'initiative visant à faire de cette voie une voie réversible. Cette possibilité constitue une option pertinente pour fluidifier la circulation des transports en commun aux heures de pointe (matin et soir) et mérite d'être expérimentée aussi dans l'Est de l'île.

Concernant l'extension de la gratuité pour certaines catégories d'usagers du Car jaune (étudiants, demandeurs d'emploi, accompagnants de personne à mobilité réduite et travailleurs « pauvres » en 2023), le CCEE juge cette décision intéressante car incitative. Elle permettra à de nombreux voyageurs de délaisser leur véhicule au profit des transports en commun. Cependant, le CCEE estime nécessaire de poursuivre, voire d'accélérer le rythme pour la réalisation de VRTC, d'augmenter le nombre de bus sur certaines lignes au regard de l'accroissement de la fréquentation et d'améliorer les équipements (modernisation des gares et des arrêts de bus, meilleure visibilité des affichages, etc.).

Sur l'intermodalité et le développement des modes de transports innovants et durables, la commission est consciente des efforts consentis par la collectivité dans la réalisation de pistes cyclables, notamment grâce aux fonds européens sur la mobilité durable prévus dans le prochain programme. Néanmoins elle suggère d'accentuer les efforts sur le volet opérationnel de la Voie Vélo Régionale (VVR). En effet, elle juge insuffisant la réalisation de 2 à 4 km/an au regard de l'essor du vélo sur notre territoire depuis la crise Covid et principalement sur les trajets domicile-travail. De plus, elle préconise la mise en œuvre d'une meilleure intermodalité avec les EPCI et les communes (aide à la réalisation de TCSP) afin d'améliorer le maillage avec les transports en commun urbains.

Pour le développement d'actions en faveur des mobilités alternatives, le CCEE constate que ses préconisations en matière d'étalement des horaires d'entrée et de sortie pour les entreprises et les écoles ont été prises en compte. En effet, dans nombre de ses avis le CCEE a proposé de repenser l'organisation des horaires de travail, notamment des administrations, en tenant compte du trafic routier pour alléger la pression automobile sur le réseau. Toutefois aucun objectif quantitatif et spatial n'est proposé dans ce rapport sur le projet de budget primitif 2023.

Au sujet des aires de covoiturage, la commission est consciente de la difficulté à laquelle doit faire face la collectivité qui ne peut agrandir ces espaces faute d'emprise foncière. À cet égard, elle propose de mener une réflexion sur l'aménagement de nouvelles aires, sur d'autres sites, afin d'augmenter l'offre de parkings dédiés au covoiturage.

Par ailleurs, la commission souscrit pleinement à la volonté de la collectivité d'organiser des États généraux de la mobilité en 2023 répondant ainsi à la préconisation de la CNDP²⁰ suite au débat public sur la Nouvelle entrée Ouest de Saint-Denis (NEO). À ce titre, elle se félicite de la tenue du premier Comité de Pilotage le 29 novembre 2022, qui préfigure ces prochains États généraux de la mobilité.

MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Afin de réduire la congestion routière, la commission a relevé avec le plus grand intérêt l'expérimentation visant à la création de « corridors de fluidité ». Ce dispositif permettrait de diminuer le temps de trajet des bus en l'absence de voies dédiées. L'objectif étant de prioriser les transports en commun en fluidifiant au maximum leur circulation.

Concernant l'accessibilité aux sites touristiques et principalement le projet d'aménagement de la Route du Volcan, la commission estime qu'il n'est pas opportun de réaliser une piste en enrobé ou en béton entre le Pas des Sables et le parking du Pas de Bellecombe. Elle pense qu'une piste goudronnée ou bétonnée pourrait nuire à un environnement qui, comme souligné dans le rapport, est « particulièrement sensible ». Certes l'aménagement de cette piste est nécessaire mais il doit se faire avec des méthodes qui ne dénatureront pas le milieu et ne favoriseront pas l'érosion. Aussi la commission propose qu'un entretien plus régulier soit effectué sur cet axe afin de garantir l'usage constant d'une piste praticable. Celle-ci correspondrait ainsi aux attentes des visiteurs de ce site exceptionnel et s'inscrirait en cohérence avec les critères d'un tourisme durable, respectueux de l'environnement et garant de l'authenticité du site. Aussi, le CCEE suggère à la région Réunion d'associer les acteurs du tourisme et de l'environnement à cette réflexion.

POUR UN RÉEQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La commission salue le souhait de la Région de vouloir « retrouver une place centrale dans les instances de sauvegarde et de préservation de notre patrimoine naturel pour co-construire une politique régionale en faveur de la biodiversité à l'échelle de La Réunion et de l'océan Indien ». Elle préconise néanmoins à la collectivité d'associer tous les acteurs de l'environnement dans cette démarche.

Sur la structuration de la ville réunionnaise, la commission note avec intérêt l'investissement de la Région dans les outils géomatiques pour développer des partenariats intelligents à l'échelle régio-nale et à celle du sud-ouest de l'océan Indien grâce à l'imagerie satellitaire.

À l'heure des transitions dans lesquelles notre territoire est durablement engagé (transition énergétique, écologique, environnementale...) et à la veille des exercices de planification territoriale comme le SAR, de tels outils sont devenus indispensables pour le suivi et la compréhension des dynamiques territoriales. Le projet d'un centre régional de ressources en géomatique est donc une excellente nouvelle, tout comme celle de la création d'un centre d'innovation au service des politiques de co-développement à l'échelle de la zone océan Indien. À ces deux échelles, régionales et internationales, il conviendra de réfléchir au porter à connaissance du plus grand nombre des productions et livrables de ces nouveaux centres de ressources et d'innovation via le web.

Pour l'accompagnement des acteurs du territoire, elle observe qu'une fiche action FEDER sera dédiée au financement d'actions de protection et de valorisation de la biodiversité ou pour l'observation et la restauration des milieux. Elle note avec satisfaction que l'enveloppe financière sera doublée par rapport à la précédente période de programmation. Cependant, la problématique de la capacité des associations à répondre à de tels appels à projets reste entière car la mobilisation de fonds européens fonctionne sur remboursement des opérations effectuées. À ce titre et comme elle l'a déjà évoqué dans de nombreux avis²², la commission pense que ce mécanisme peut mettre en péril les structures ne disposant pas de l'avance nécessaire et rappelle que les demandes de subventions de fonds européens nécessitent une ingénierie administrative avec des compétences techniques et des personnes spécialistes. Le recours systématique aux fonds européens n'est pas sans risque, notamment pour les petites structures, du fait d'une part, du préfinancement et d'autre part, du manque de garantie à être complètement remboursé tant le montage administratif des dossiers reste complexe.

En matière d'éducation et de sensibilisation des citoyens au développement durable, le CCEE regrette le manque d'ambition de la Région et juge l'enveloppe dédiée à cette action insuffisante (20 K€). Elle estime que des moyens plus conséquents doivent être alloués pour faire évoluer les comportements et sensibiliser au mieux les générations actuelles et futures.

POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN

Au travers de ses derniers avis concernant les documents budgétaires de la collectivité, le CCEE n'a eu de cesse de rappeler au Conseil régional l'impérieuse nécessité de mettre en place le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) afin de fixer les objectifs en matière de gestion des déchets²³. Après avoir pris plus de 2 ans de retard, la commission espère que le nouveau plan pourra être approuvé en 2023 et qu'il sera accompagné par la mise en place d'actions concrètes.

Au sujet de la sécurisation et l'amélioration du cadre de vie du citoyen, la commission tient à souligner que le dispositif « Vigie Requin Renforcée » est essentiel pour la reprise des activités des écoles de surf. Elle espère que le transfert de la gestion du dispositif, de la Ligue de surf au GIP Centre Sécurité Requin, n'aura aucun impact sur le maintien de son déploiement et que les financements seront pérennisés.

^{22 |} Avis du CCEE sur le budget primitif 2022 – p. 30/42

^{23 |} Avis CCEE sur les orientations budgétaires 2021 et 2022

Le dérèglement climatique augmente et intensifie les périodes de sécheresse. Aussi face au manque récurrent d'eau, qui contrait certaines commues de l'île à stopper l'approvisionnement plusieurs heures par jour en période de tension, la commission propose de repenser complètement notre mode de production d'eau en termes de répartition (en fonction des besoins) et de dispositifs de stockage (sous des formes diverses type citernes individuelles). Ces derniers permettraient aux particuliers de bénéficier d'une petite ressource en période de sécheresse et atténueraient les désagréments dus aux coupures d'eau.

Sur les emplois-verts, la commission regrette que la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) ne figure pas parmi les fonctions principales du dispositif. Pourtant la lutte contre les EEE entre résolument dans le cadre des missions d'entretien et de valorisation des paysages confiées aux Emplois-verts. Aussi comme elle l'avait déjà précisé en 2020 dans son avis sur les orientations budgétaires : « [...] elle propose que les formations délivrées aux bénéficiaires soient en lien avec la préservation du milieu naturel et la biodiversité avec pour objectif principal la lutte contre les espèces invasives ; problématique hautement sensible puisqu'elle pourrait remettre en question le classement des pitons, cirques et remparts de La Réunion au patrimoine mondial de l'UNESCO »²⁴.

ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Au regard des énergies renouvelables locales, la commission approuve la décision de la collectivité consistant à élaborer un plan Hydrogène sur le modèle du plan européen et national hydrogène. Consciente que le solaire n'est pas suffisant pour satisfaire les besoins énergétiques de notre territoire, elle estime que la création de ce plan Hydrogène est une initiative qui mérite d'être développée²⁵.

En outre, le déploiement du Plan régional solaire et photovoltaïque appelé « un toit solaire pour chaque réunionnais » est à saluer dans la mesure où il favorise l'aide à l'autoconsommation. Par ailleurs, la commission salue aussi l'implantation de bornes solaires de recharge pour les véhicules électriques. Cette solution paraît plus cohérente que les bornes alimentées par des énergies fossiles.

Elle relève enfin les efforts consentis concernant l'augmentation du nombre de bénéficiaires du programme SLIME²⁶ et la mise en place du nouveau dispositif visant à réduire les dépenses énergétiques des ménages modestes. Afin de diminuer la consommation électrique, celui-ci prévoit l'installation de panneaux solaires, de chauffe-eau solaire et l'assistance d'une AMO²⁷ pour accompagner les foyers concernés. La commission sera attentive à sa mise en œuvre notamment sur une vraie réduction des dépenses financières.

^{24 |} Avis du CCEE sur les orientations budgétaires 2020 - p. 25/29

^{25 |} Voir avis du CCEE sur les orientation budgétaires 2023

^{26 |} Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie 27 | Assistance à maîtrise d'ouvrage

COMMISSION

Média, audiovisuel et communication

Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE La commission fait l'option de s'appuyer sur une déclinaison des différentes thématiques définies par son intitulé pour une meilleure cohérence de son avis. En effet, ces thématiques étant souvent transversales, il est difficile — si l'on veut éviter une redondance des propos — d'opérer une analyse par axe, ce qui a souvent été l'angle d'entrée de la commission. L'analyse de ce budget primitif portera donc sur les thématiques du numérique (numérique en milieu scolaire, inclusion numérique, couverture du territoire), de l'audiovisuel et du cinéma dans une acception très large qui va de la structuration des filières de l'audiovisuel et du cinéma à l'éducation à l'image, en passant par le financement des filières.

En préambule, la commission note la continuité qui existe entre les perspectives définies au sein des orientations budgétaires et leur déclinaison au sein du projet de budget primitif en ce qui concerne ces champs. Elle prend acte de l'augmentation du budget en ce qui concerne l'audiovisuel tout en s'étonnant de l'absence de mise en perspective à la suite des États généraux des industries de l'image de La Réunion.

I - Numérique

En milieu scolaire et universitaire

Ce budget traduit la poursuite par la Région du déploiement du haut débit sur les lycées et les infrastructures universitaires. Il inscrit le renforcement du parc d'équipement numérique des lycées. Il consacre le déploiement du cartable numérique, concrétisation efficiente d'une longue réflexion, autant de mesures qui permettent d'optimiser les conditions de travail des publics scolaires et vont dans le sens de la volonté affirmée de « favoriser la réussite en réduisant les inégalités sociales ».

La poursuite de l'aménagement numérique du territoire, notamment dans les Hauts, semble apporter une réponse au questionnement de la commission au moment de la séquence des orientations budgétaires quant à l'accès à l'internet et aux possibilités de suivi de la scolarité par les parents et les enfants. Il n'en demeure pas moins que, si l'aspect matériel, logistique, semble désormais opérant ; l'accompagnement des enfants et des parents dans l'appropriation des nouveaux outils numériques éducatifs demeure un sujet de préoccupation qui nécessite une réflexion coordonnée (Région, Éducation Nationale, structures d'éducation populaire...).

Inclusion numérique

Car la problématique demeure bien celle de l'inclusion numérique, en réponse aux problématiques d'illectronisme qui traversent la société. Le CCEE a cru, à tort, que la possession d'un smartphone conférait automatiquement la maîtrise de ses usages numériques. Le constat – au moment du confinement – de la réalité des usages possibles des applications développées pour la formation scolaire en distanciel, en l'occurrence, un échec patent, a rapidement dissuadé le Conseil.

Pour la commission, il conviendrait aujourd'hui, dans le fil de la logique de « ...développement humain et solidaire, pierre angulaire de la mandature » que la Région Réunion prenne le chef de filât de la dynamique d'inclusion numérique du territoire du fait de ses compétences premières en matière de numérique et de formation.

Certes, certains aspects, notamment ceux de l'inclusion sociale, ne font pas partie de ses compétences, mais la nécessaire coordination de l'action publique à l'échelle du territoire (que nous évoquerons plus loin) suppose un pilote qui, sur ce champ précis pourrait être l'instance régionale.

Plate-forme du service régional de l'inventaire

Plusieurs initiatives, à l'échelle du territoire, vont dans le sens d'un travail d'identification et d'inventaire du patrimoine (matériel ou immatériel). Peut-être, à l'occasion du lancement de la plateforme du Service régional de l'inventaire, serait-il possible de faire converger ces initiatives, par exemple en lien avec la Bibliothèque départementale.

De même, des initiatives du même type en matière d'identification, de répertoire et de mise en valeur de ressources muséales ou d'objets et documents « témoins du patrimoine vivant » et non encore reconnus par la discipline muséale sont actuellement à l'œuvre sur le territoire. Il serait, au sens de la commission, opportun, d'envisager d'ores et déjà un partage de connaissances entre ces différents opérateurs afin d'avoir la plus fine cartographie du territoire en ce domaine, les champs respectifs de l'intervention des uns et des autres enrichissant le patrimoine commun du territoire.

En conclusion, et toujours au titre de sa compétence première en matière de numérique, pour la commission, la Région Réunion pourrait être l'initiatrice d'une réflexion sur un projet de société réunionnais intégrant la dimension du numérique, dans une perspective de renforcement de la cohésion sociale et de l'égalité des chances.

II - Audiovisuel et cinéma

Rôle de la Région en matière de filière Audiovisuel et cinéma

La Région Réunion semble vouloir recentrer autour de la Maison du film et du jeu vidéo l'ensemble de sa politique en matière de filière audiovisuel et cinéma. Si la commission comprend bien l'enjeu économique que représente pour l'économie de l'industrie cinématographique locale le passage à un pilotage par une structure au statut d'EPIC²⁸, elle est plus circonspecte quant à la dimension de l'animation de la filière.

Une question s'impose d'elle-même en ce qui concerne les acteurs de la filière. Car qu'ils soient issus de la chaine de production comme du tissu associatif, tous jouent un rôle structurant pour le développement de la filière Audiovisuel (cinéma et jeux vidéo). Une orientation purement économique autour du fonds de soutien et de la co-production audiovisuelle, en d'autres termes, générer des ressources et s'assurer des bonnes retombées économiques — ce qui est une dimension fondamentale - ne peut constituer qu'une partie du puzzle.

La commission aimerait attirer l'attention de la collectivité sur le fait que la filière se compose également d'acteurs associatifs, qui se situent en amont de la dimension « économie de la filière », et qui en constituent aussi le substrat. Ce sont eux qui forment les réalisateurs, les techniciens, voire les comédiens de demain. C'est souvent dans une association que l'on fait ses premiers pas, devant ou derrière la caméra, que s'acquiert la première expertise. La crainte de la commission est qu'une trop grande volonté uniquement concentrée sur la professionnalisation ne viennent assécher ces viviers, un peu comme lorsque les chaines de télévision, en d'autres temps, avaient oublié que, pour qu'ils puissent diffuser des films, il fallait d'abord qu'ils en existent.

Il convient donc que la Région poursuive cette dynamique d'animation de la filière en direction de ces acteurs associatifs dont la finalité n'est pas de devenir une entreprise culturelle créative, mais bien de transmettre le goût de l'appréciation et de la pratique de l'art cinématographique.

III – Éducation à l'image

Il convient aussi de ne pas oublier que certaines associations forment les spectateurs, leur donnent le goût de l'image, et va les inciter à se rendre demain, ou après-demain, dans les salles de cinéma.

Aussi, dans la droite ligne de notre préconisation autour de l'animation de la filière audiovisuelle, le CCEE souhaite que la collectivité précise ses intentions en matière de soutien autour de l'éducation à l'image.

Cette politique publique nécessaire, transversale, mérite un accompagnement du jardin d'enfants à la maison de retraite ; car au-delà de spectateurs, elle forme des citoyens.

Cet accompagnement de la collectivité pourrait se concrétiser par le lancement d'une sollicitation envers les autres collectivités pour la mise en place d'une véritable politique globale d'éducation à l'image au travers de conventions multi-parties entre associations d'éducation à l'image et les différentes collectivités.

L'objectif serait de pouvoir travailler un vrai parcours d'éducation à l'image dès le début de la scolarité afin d'offrir toutes les clés de compréhension d'une image, de son sens, de la dimension esthétique des films, mais aussi de leur dimension sociale, ainsi que de valoriser la création locale et l'apprentissage des métiers du Cinéma. Cette dynamique viendrait compléter les dispositifs régionaux existants, qui s'adressent aux jeunes à partir du Lycée.

IV - Financement de la filière et expérimentation

La commission note les aspects de financement imaginés par la collectivité régionale au travers de la possibilité de coproductions susceptibles de générer des recettes pour le territoire. Et qu'il s'agirait de l'une des missions de l'EPIC.

Dans sa réflexion, elle inclut également les possibilités nouvelles offertes par des dispositifs législatifs, au titre de l'expérimentation (Loi organique n° 2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations, Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite 3DS). Elle offre aux collectivités des possibilités d'aménagement législatifs et réglementaires pouvant renforcer l'attractivité du territoire en matière de « terre de tournage » et donc ainsi booster l'économie de la filière cinématographique.

V – Financement de la création de salles de cinéma dans les zones non équipées

Sur la question de la création de salles de cinéma dans les zones où il y a absence de multiplex, la commission a certaines interrogations.

La fréquentation des salles a baissé ces dernières années en raison de plusieurs facteurs (crise Covid, apparition de nouveaux modes de consommation avec les plateformes, impact de l'inflation...).

D'un autre côté, la collectivité souhaite accompagner l'ouverture de salles dans des villes qui en sont dépourvues.

Ne serait-il pas nécessaire de vérifier le modèle économique du cinéma qui prévaut actuellement sur notre île pour éviter d'accompagner des projets qui pourraient connaître des risques d'échec à moyen terme, mais que les exploitants initieraient quand même dans la mesure où il s'agit d'un dispositif « aidé » ? D'autant que le modèle de notre île est un peu différent : de nombreuses villes bénéficient encore d'anciennes salles existantes qui sont en régie communale.

La commission invite la collectivité à réfléchir à d'éventuels partenariats entre ces établissements et la future Maison du film et du jeu vidéo. L'idée serait de ne pas forcément confier l'intégralité (mais certaines salles peuvent y trouver un modèle économique intéressant) du dispositif aux deux exploitants historiques mais de garder un partenariat fort avec les communes sur ces salles, véritables patrimoines historiques et culturels des villes.

Ces salles pourraient alors se voir attribuer des angles d'approches cinématographiques différents du cinéma de consommation courante : accueil de festival, séquences ou cinéma d'art et d'essai, tout en gardant une partie de programmation tout public incluant des blockbusters. L'ensemble constituerait une vraie dynamique de réseau et de territoire et une politique globale de diffusion autour du cinéma.

<u>Une Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), espace de dynamisation des politiques publiques</u>

Le CCEE a été ravi d'assister aux États généraux des industries de l'image de La Réunion. Des synthèses de ces États généraux pourraient apporter une meilleure cartographie et mieux dessiner les contours de la politique régionale en faveur de ces secteurs.

Afin d'aller plus loin, nous invitons la collectivité à intégrer cette réflexion à la CTAP.

Effet, tout au long de sa réflexion, la commission fait le constat d'une juxtaposition de dispositifs sur le territoire sans réelle coordination, organisation, rationalisation. Cela conduit à plusieurs opérateurs sur la même thématique ou à l'inverse un désert d'accompagnement. Pour la commission, le positionnement de la CTAP comme une réelle instance de concertation, d'élaboration et de décision en matière de politiques publiques aurait un impact notoire sur leur efficience et leur cohérence sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de la seule superstructure généraliste où se retrouve l'ensemble des collectivités, des chambres consulaires, des conseils consultatifs.

Un lieu idéal pour définir des schémas organisationnels réellement opérants pour le mieuxêtre de notre territoire.

AVIS DU CCEE SUR

le rapport du Schéma régional de développement économique d'innovation d'internationalisation (SRDEII) En 2022, le Conseil régional de La Réunion a lancé la révision du SRDEII aux fins d'actualiser sa stratégie en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, et ce, au regard de l'évolution de la situation générale de La Réunion et plus particulièrement de celle de l'économie, depuis l'adoption du SRDEII de première génération.

En ce qui concerne ce nouveau schéma, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) tient à saluer la qualité du travail, tant sur la méthode qui a su allier à la fois participation et co-construction, que sur les conclusions et propositions qui lui semblent bien correspondre aux besoins du territoire réunionnais.

À l'instar de ce schéma qui non seulement reprend des fondamentaux pour les renforcer et les consolider, mais tient aussi compte de l'arrivée de secteurs émergents, il apparaît que le process mis en œuvre par la collectivité régionale pourra aisément être répliqué pour en élaborer d'autres reposant sur une méthodologie identique développée pour la prise en compte des réalités du territoire.

Si la méthode semble donc avoir prouvé son efficience, pour le CCEE, l'enjeu est cependant ailleurs : celui de réussir la mise en cohérence et l'articulation entre tous les schémas supports des politiques publiques régionales et, en particulier, avec celui du schémaSchéma d'aménagement régional, à venir, et celui du Schéma régional de la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS) présentée au cours de la conférence régionale du 29 novembre dernier.

Cette stratégie qui vise la mise en place d'une véritable politique régionale de l'ESS propose 4 axes avec ces priorités, à savoir :

- · axe 1 : Renforcer l'attractivité de l'ESS, valoriser sa visibilité et sa lisibilité ;
- axe 2 : Appuyer la montée en compétences et sécuriser les modèles de l'ESS ;
- · axe 3 : Agir ensemble et coopérer « Domounité » ;
- · axe 4 : Répondre aux grands défis du développement territorial.

Cependant, si le CCEE retrouve bien la retranscription globale de ces 4 axes dans la SRDEII, il ne perçoit pas de manière visible dans « la Priorité 2 - Vers une économie réunionnaise plus coopérative, plus inclusive et équitable" les priorités issues de la SRESS telles que :

- priorité 4 : Valoriser et rendre accessibles les produits et services de l'ESS ;
- priorité 7 : Poursuivre la simplification des démarches administratives ;
- priorité 8 : Faciliter l'accès à l'information sur les dispositifs, les mesures d'appui et de soutien à l'ESS ;
- priorité 10 : Encourager la transmission de savoir-faire et le développement d'expertises locales en matière juridique, financière...

Tout comme il ne distingue pas les objectifs rattachés aux priorités du SRESS.



Le CCEE retrouve, dans cette nouvelle mouture du SRDEII, les axes de réflexions qui animent ses travaux et partage globalement les orientations opérationnelles qui en découlent.

Il souhaite – en résonance avec ses champs de compétence – opérer un focus particulier et saluer l'inscription dans ce SRDEII d'une filière émergente ; celle des industries culturelles et créatives.

En effet, il est vrai que les industries culturelles et créatives (ICC) constituent aujourd'hui une véritable filière dynamique et innovante, avec à la fois d'importantes retombées économiques sur l'île et de fortes capacités de projection sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Selon la définition assez générale proposée par la Conférence des nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les industries culturelles créatives se situent au carrefour des arts, des affaires et de la technologie, dans un monde contemporain dominé par les images, le son et les symboles.

Toutes les activités relevant des industries culturelles créatives sont de grandes utilisatrices de main-d'œuvre créative et peuvent générer des revenus par le biais du commerce et des droits de propriété intellectuelle. Elles sont parmi les secteurs d'activités les plus dynamiques de l'économie mondiale et, depuis plusieurs années, de nombreux pays ont pris conscience de ce potentiel économique. En effet, les ICC sont rentables, apportent une forte valeur ajoutée, génèrent des emplois directs et indirects et présentent des potentialités de croissance forte.

Dès lors, la pertinence de son inscription dans ce SRDEII n'est plus à démontrer et le CCEE souscrit à la position de la collectivité régionale lorsqu'elle affirme que les grands enjeux de cette filière émergente résident dans :

- la structuration d'un écosystème propre à la filière et au territoire ;
- la mise à disposition d'infrastructures de qualité ;
- la mise en œuvre d'actions visant à renforcer l'attractivité de La Réunion ;
- le développement de la notoriété internationale de l'île qui permettra de capter des opérateurs internationaux de la filière.

Dans le droit fil de sa réflexion, le CCEE y souscrit et formule les propositions suivantes pour une plus grande expansion de cette filière ; à savoir :

- solliciter et inciter l'ensemble des parlementaires réunionnais, d'une part, et ultra marins, d'autre part, à proposer au gouvernement un texte législatif visant à ce que le crédit d'impôt « Cinéma National et International (Fiction et Animation), Audiovisuel (Fiction et Animation) et Jeux Vidéo » ; qui représente aujourd'hui un taux maximal de 30% sur l'ensemble du territoire français puisse être relevé à 50% à l'instar des autres filières industrielles. En effet, augmenter les crédits d'impôt cinéma, audiovisuel et jeux vidéo à 50% dans les territoires ultra-marins, contribue à favoriser l'emploi dans cette filière, à consolider un modèle économique produisant des effets induits positifs dans le sens où chaque projet d'investissement bénéficiant du crédit d'impôt de 50% aura des effets directs et indirects sur les territoires ;
- inciter les porteurs de projets d'ICC à créer, et à adopter une marque « La Réunion... » positionnée à l'échelle nationale, européenne et internationale pour pouvoir développer une meilleure visibilité et, in fine, se positionner plus facilement et avantageusement sur des marchés extérieurs ;

- lancer un fonds d'aide à la création pour consolider la filière de l'image en permettant un ancrage durable des acteurs et accroître ainsi l'attractivité de l'écosystème réunionnais. Il s'agit de soutenir ceux qui entreprennent et innovent, interrogent notre monde et transcendent nos imaginaires. Ce fonds devrait avoir pour objectif d'encourager les jeunes talents du territoire et les sociétés de production au travers de financement d'œuvres singulières dans les champs du documentaire, de l'animation, du jeu vidéo et des expériences immersives. Il compléterait les dispositifs régionaux existants et/ou à créer pour le cinéma, l'audiovisuel et le jeu vidéo en :
- 1. soutenant les initiatives émergentes faisant appel en particulier aux nouveaux talents et jeunes diplômés du territoire ;
- 2. favorisant la diversité des œuvres produites localement ;
- 3. soutenant le financement d'œuvres singulières et œuvres de recherche qui emploient les nouvelles technologies, les nouveaux supports et la recherche narrative ;
- 4. accompagnant la filière des industries culturelles et créatives du territoire pour permettre un ancrage durable des acteurs de la filière et en encourager la création d'emplois qualifiés.

Outil évolutif, dynamique et à l'écoute des besoins des Industries Culturelles et Créatives, cette plateforme a pour vocation de :

- 1. les sensibiliser et les informer;
- 2. les cartographier et les monitorer ;
- 3. les interroger pour faire remonter leurs préoccupations et besoins économiques ;
- 4. contribuer à leur visibilité et développer leur identité ;
- 5. réunir l'écosystème de soutien aux ICC au sein d'un même espace de dialogue ;
- 6. rendre plus lisibles les aides et soutiens existants ;
- 7. renforcer la lisibilité et les synergies entre les organes de soutien aux ICC actifs sur le territoire de La Réunion ;
- 8. faire de l'accompagnement aux projets dès lors que des structures n'existent pas ou plus.

Les partenaires de la plateforme seraient des opérateurs publics et privés actifs sur le territoire réunionnais dans le soutien, le développement, le portage, la réalisation de projets et la représentation de ces secteurs du point de vue socio-économique. Quelques exemples figurent ci-dessous, mais cette liste est loin d'être exhaustive :

- des structures d'accompagnement économique (administrations régionales ou organismes subventionnés);
- des centres d'entreprises publics ou privés, et des tiers-lieux ;
- des secrétariats sociaux d'artistes et des sociétés de gestion des droits ;
- des organes de financement publics ou privés spécialisés ou pas ;
- les principales fédérations ou associations professionnelles ;
- les principaux acteurs de l'enseignement supérieur dans ces secteurs ;
- les personnes morales (associations ou entreprises) de la filière.



Assemblée plénière du 14 décembre 2022







